



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service

Question écrite n° 83029

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le manque d'informations relatives aux chèques emploi-service. Ceux-ci sont notamment utilisés par des personnes âgées qui ne connaissent pas la procédure à suivre afin de mettre fin au contrat de travail. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle se produit souvent lors d'hospitalisation ou d'hébergement en maison de retraite. C'est pourquoi il lui demande si un formulaire explicatif simple est envisagé. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

Les dispositions de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur devant s'appliquer en cas d'utilisation du chèque emploi service ne sont effectivement pas toujours connues des personnes âgées, qui constituent une part importante des particuliers employeurs. C'est une des raisons pour lesquelles la Fédération du particulier employeur (FEPEM) a mis à la disposition de toutes les personnes qui le souhaitent une information relative au chèque emploi service via le site www.fepem.fr ou par l'intermédiaire d'une plate-forme téléphonique avec un numéro indigo (0825 07 64 64). Par ailleurs, la mise en place du chèque emploi service universel (CESU), depuis le 1er janvier 2006, s'accompagne d'une large campagne d'information relative au fonctionnement de ce dispositif, en direction du grand public, à l'initiative de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP). Cette communication institutionnelle s'appuie notamment sur l'ensemble des partenaires qui émettent ou délivrent le CESU bancaire ou préfinancé. Les conseils généraux, qui délivrent le CESU préfinancé dans le cadre de l'aide personnalisée à l'autonomie, devraient être à même de fournir toutes les informations nécessaires sur ce nouveau dispositif, ainsi que l'ensemble des partenaires de l'Agence nationale des services à la personne.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83029

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 432

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4673